



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Marmier Bruno / Pasquier Nicolas

2017-CE-294

Jeux olympiques Sion 2026 : participation fribourgeoise

I. Question

L'idée que les Jeux olympiques dégageraient d'énormes bénéfices économiques pour le pays organisateur est très répandue. Les conséquences positives sur l'économie locale sont surtout mises en évidence par les organisateurs. Ils soulignent l'élan que les Jeux donneraient au tourisme et aux entreprises locales ainsi que l'amélioration des infrastructures qu'ils apporteraient. Les expériences des précédentes villes hôtes montrent toutefois une réalité différente : énormes bâtiments en ruines, pollution environnementale et dépenses supplémentaires sont autant de marques laissées par ces manifestations gigantesques.

Le 13 décembre 2016, *Le Nouvelliste* nous apprenait que le canton de Fribourg allait participer financièrement au dépôt de la candidature de Sion aux Jeux olympiques de 2026, pour un montant de 500 000 francs. Aucune communication officielle du Conseil d'Etat ne précise les conditions ni les participations ultérieures du canton de Fribourg à ce projet, ni même si un plafond des dépenses a été négocié.

Nous ne disposons pas plus d'information sur le nombre d'épreuves qui se disputeront dans le canton, sauf qu'il s'agit du tournoi de hockey sur glace masculin, ni sur la visibilité que celles-ci apporteront au canton. S'agit-il de matches de qualification, du tour final ou d'une demi-finale ?

Le 12 février 2017, les citoyens des Grisons ont refusé à 60,09 % les Jeux olympiques d'hiver de 2026. Même les stations de St-Moritz et Davos ont dit non. Les citoyens du Tyrol autrichien ont fait de même le 15 octobre 2017.

Le chiffre le plus souvent articulé par les organisateurs était de 1,98 milliard de francs, qui correspond en réalité au budget opérationnel des JO. A cela s'ajoutent 25 mios pour le dossier de candidature, 100 mios pour les infrastructures et 300 mios pour la sécurité publique. Ce dernier montant est contesté par de nombreux experts et pourrait exploser. Bernard Rüeger, vice-président de Sion 2026, reconnaît lui-même qu'il y a eu jusqu'à présent un déficit de communication sur le budget des JO.

Nous souhaitons poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas communiqué directement sa décision de soutenir la candidature de Sion 2026 par un montant de 500 000 francs ?
2. Sur quel compte est prélevé le montant de participation ?
3. Quels autres montants le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'engager dans l'aventure olympique ? A-t-il l'intention d'en référer au Grand Conseil et aux citoyens ?

4. En comparaison avec le nombre de compétitions accueillies, le canton de Fribourg paiera un demi-million de francs pour les frais de candidature (sur les huit millions assumés par les cantons organisateurs) ? N'est-ce pas disproportionné pour accueillir quelques rencontres de hockey sur glace ? Quelle est la justification de ce montant ? Le canton de Fribourg accueillera-t-il des rencontres du tour final pour le titre ou se contentera-t-il de quelques rencontres de qualification ?
5. Quelles sont les retombées attendues pour le canton de Fribourg d'une participation aux Jeux olympiques, à court, moyen et long terme ? Quelle évaluation coûts-bénéfices le Conseil d'Etat a-t-il effectué ?
6. La Ville et le canton de Fribourg auront-ils le droit d'utiliser les anneaux olympiques pour leur promotion touristique ? Pendant combien de temps ? A quelles conditions ?
7. Qui assumera les coûts de sécurité ? Quelle sera la répartition entre la Confédération et les cantons organisateurs ? Le canton de Fribourg devra-t-il assumer des coûts de sécurité, que ce soit par le biais d'un financement direct ou en mettant à disposition des effectifs de police ?
8. Si la garantie de déficit donnée par la Confédération devait être dépassée, qui assumera les frais supplémentaires ? Quelle sera la part du canton de Fribourg ? L'octroi d'une éventuelle garantie cantonale sera-t-il soumis au Grand Conseil et aux citoyens ?
9. Ne serait-il pas plus opportun que le canton investisse dans des infrastructures sportives pour les sportifs amateurs et les sportifs d'élite, qui bénéficient directement à toute la population, plutôt que de financer un projet qui ne durera que deux semaines ?

14 décembre 2017

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le projet « Sion 2026 » est un projet important pour les huit années à venir. Il offre à la Suisse une belle opportunité de pouvoir exposer ses atouts, notamment par une exposition à un niveau mondial. En rupture avec ce qui a pu se produire par le passé, l'accent est mis sur la dimension humaine, la limitation des investissements et la pérennisation des infrastructures. C'est une nouvelle ère qui est souhaitée pour les Jeux olympiques et paralympiques. Le fait que la Suisse puisse être le précurseur de cette nouvelle ère contribuera aux retombées positives - économiques, touristiques, sociales et culturelles - qui sont attendues.

Les Jeux Olympiques « Sion 2026 » se dérouleront au cœur des Alpes, un décor naturellement dédié aux sports d'hiver. A taille humaine, ils permettront toutefois de se concentrer sur les valeurs d'excellence, de courage et de fair-play que le sport incarne. Pour les athlètes suisses, ces Jeux seront une opportunité unique dans une carrière sportive de défendre les couleurs de leur pays à la maison.

1. Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas communiqué directement sa décision de soutenir la candidature de Sion 2026 par un montant de 500 000 francs ?

C'est durant la séance du 12 décembre 2016, que le Conseil d'Etat a décidé, selon ses compétences, de soutenir la candidature de Suisse occidentale pour les Jeux olympiques et paralympiques 2026 et de lui octroyer un soutien financier de 0,5 mio de francs. Il n'a pas communiqué d'emblée sa décision, car le soutien financier était lié à la condition que Swiss Olympic choisisse le projet

occidental comme candidature suisse à l'organisation des JO d'hiver 2026, ce qui fut le cas en avril 2017 et que la Confédération accompagne le processus de candidature, en fixant notamment les conditions cadres du soutien, ce qui a été confirmé en octobre 2017. De même, Swiss Olympic et la Confédération ont pu faire progresser le processus de candidature sachant que le canton de Fribourg était disposé à octroyer un soutien financier. La communication relative à la décision du canton de Fribourg de soutenir la candidature de Sion 2026 s'est donc faite en lien avec l'évolution du projet. Les médias s'en étant fait régulièrement l'écho, une communication selon la voie usuelle n'était plus pertinente.

2. Sur quel compte est prélevé le montant de participation ?

Comme cela est défini dans la LSport (art.9 al.2), l'Etat peut accorder un soutien financier aux organisations sportives qui mettent sur pied des manifestations d'importance intercantonale, nationale ou internationale. Le Conseil d'Etat fixe les conditions d'octroi d'un soutien logistique ou financier. En référence à l'article 23 du RSport, une part de ce montant est prélevée sur le Fonds cantonal du sport pour des manifestations d'envergure, organisées sur le sol fribourgeois. Le solde est financé par d'autres fonds.

3. Quels autres montants le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'engager dans l'aventure olympique ? A-t-il l'intention d'en référer au Grand Conseil et aux citoyens ?

Le canton de Fribourg assumera évidemment ses propres coûts de sécurité pour les différentes rencontres qui auront lieu sur son sol et participera aux efforts des autres cantons dans ce domaine. La sécurité est assurément l'investissement cantonal dans lequel les cantons doivent répartir leurs forces. Le Conseil d'Etat ne manquera pas de présenter l'ensemble de sa contribution ainsi que ses demandes au Grand Conseil, le cas échéant et en fonction des limites légales en matière de dépenses.

4. En comparaison avec le nombre de compétitions accueillies, le canton de Fribourg paiera un demi-million de francs pour les frais de candidature (sur les huit millions assumés par les cantons organisateurs) ? N'est-ce pas disproportionné pour accueillir quelques rencontres de hockey sur glace ? Quelle est la justification de ce montant ? Le canton de Fribourg accueillera-t-il des rencontres du tour final pour le titre ou se contentera-t-il de quelques rencontres de qualification ?

Le canton accueillera en principe sept matchs de hockey à Fribourg dans la patinoire Saint-Léonard qui est actuellement en rénovation et dont les nouvelles normes permettront un tel événement. Pour rappel, une répartition des coûts avait été faite en regard d'une estimation de l'importance de l'impact futur pour l'organisation des Jeux olympiques sur les sites. Sur les 24 mios nécessaires à la candidature, une répartition en trois groupes a été effectuée :

- > 8 mios par Swiss Olympic ;
- > 8 mios par la Confédération ;
- > 8 mios par la candidature (cantons et autres).

Les 8 mios destinés à la candidature sont répartis comme suit :

- > la ville de Sion 1 mio ;
- > le canton du Valais 4 mios ;
- > le canton de Vaud 1 mio ;

- > le canton de Berne 1 mio ;
- > le canton de Fribourg 0,5 mio ;
- > les milieux privés 0,5 mio.

Il faut également prendre en compte que de figurer parmi les parties prenantes de la candidature 2026 génère une valeur ajoutée pour l'image du canton de Fribourg et non l'inverse.

5. *Quelles sont les retombées attendues pour le canton de Fribourg d'une participation aux Jeux olympiques, à court, moyen et long terme ? Quelle évaluation coûts-bénéfices le Conseil d'Etat a-t-il effectué ?*

Le canton du Valais sera bien entendu le premier bénéficiaire en termes d'impact économique. L'impact sur le sol fribourgeois est évalué ainsi :

5.1 *Impacts sur le court et moyen terme*

Les sept matchs organisés à Fribourg permettront d'attirer des amateurs et des touristes, non seulement pendant les compétitions mais également en dehors de celles-ci. En effet, le fait de se déplacer pour assister aux JO est également une bonne raison pour séjourner et visiter la Suisse. Les distances à parcourir entre les différents sites sont relativement courtes, notamment pour des touristes en provenance d'autres continents. En effet, Sion, par exemple, n'est qu'à une heure de route de Fribourg.

Leur présence bénéficiera grandement aux hôteliers fribourgeois, aux restaurateurs et autres acteurs du tourisme. Ils partageront leurs bonnes expériences via les réseaux sociaux et autres sites de voyages. S'ajoutant aux retransmissions télévisées, cela renforcera la bonne image du canton de Fribourg à l'étranger.

Les JO amèneront également du travail à travers tous les points de chute, spécialement en Valais, mais aussi pour les Fribourgeoises et Fribourgeois. De ce fait, toute une série d'emplois à durée limitée seront créés à cette occasion, notamment pour l'accueil des athlètes et du public.

5.2 *Impacts sur le long terme*

L'étude Rütter Soceco & HLU sur mandat de Swiss Olympic, laquelle a évalué que l'organisation des Jeux devrait générer entre 18'650 et 24'640 emplois équivalents plein temps (EPT), tourisme, organisation et encadrement des Jeux confondus.

Une partie des emplois générés par les JO peuvent perdurer, tous domaines confondus : en cas d'accroissement de l'attrait touristique pour Fribourg et de la Suisse. L'employabilité des personnes ayant collaborés à l'événement sera également améliorée.

De plus, une compétition de cette envergure est en mesure d'augmenter l'envie de pratiquer le sport auprès de la population et particulièrement chez les enfants et les jeunes. Les fédérations et associations sportives pourront mettre en place des programmes afin de dynamiser chacun de leurs sports et compter sur de nouveaux adhérents.

Par ailleurs, des programmes d'héritage et de durabilité visant notamment le développement du sport de masse et la jeunesse pourront être financés dans le cadre d'un fond spécial de 100 mios prévu dans le budget des opérations ainsi que d'un fonds de 2 mios à disposition dans le cadre du budget de la candidature. Les projets en la matière sont à définir par les parties prenantes directe-

ment concernées, soit organismes publics, organisations sportives, etc. Le Comité d'organisation a la mission de mettre en place la plateforme permettant aux organismes concernés de définir cet héritage.

6. *La Ville et le canton de Fribourg auront-ils le droit d'utiliser les anneaux olympiques pour leur promotion touristique ? Pendant combien de temps ? A quelles conditions ?*

En effet, en étant partie prenante de la candidature, la Ville et le Canton de Fribourg pourront utiliser les logos de candidature et, une fois l'attribution à la candidature suisse effectuée, ceux des Jeux olympiques 2026 de manière durable.

7. *Qui assumera les coûts de sécurité ? Quelle sera la répartition entre la Confédération et les cantons organisateurs ? Le canton de Fribourg devra-t-il assumer des coûts de sécurité, que ce soit par le biais d'un financement direct ou en mettant à disposition des effectifs de police ?*

Chacun jouera son rôle selon les missions qui lui seront attribuées par la législation en vigueur. Ces implications seront partagées entre la Confédération, les cantons et la sécurité privée à charge de l'organisateur. Le canton de Fribourg assumera ses propres coûts de sécurité pour les rencontres de hockey qui auront lieu à St-Léonard. Différentes discussions entre les polices des cantons concernés mais aussi des autres sont en cours selon des principes (par exemple IKAPOL) déjà en place pour d'autres grands événements.

8. *Si la garantie de déficit donnée par la Confédération devait-elle dépassée, qui assumera les frais supplémentaires ? Quelle sera la part du canton de Fribourg ? L'octroi d'une éventuelle garantie cantonale sera-t-il soumis au Grand Conseil et aux citoyens ?*

Il est trop tôt pour répondre à ces questions. En effet, organiser des Jeux Olympiques d'hiver en Suisse est un projet de longue haleine qui se construit étape par étape, grâce à un soutien qui doit être de plus en plus large.

Ce que l'on peut dire actuellement, c'est que le choix de Swiss Olympic et de la Confédération s'est porté durant l'année 2017 sur le projet occidental « Sion 2026 », comme candidature suisse à l'organisation des JO d'hiver 2026. Pour mener à bien cette candidature suisse, il a été nécessaire de créer une association. Cette « Association pour une candidature olympique Suisse » a pour but de finaliser la candidature (y compris le dossier) visant à organiser des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques d'hiver en 2026 dans notre pays, à porter et à promouvoir la candidature à un niveau national et international ainsi que de préparer et mettre en œuvre la structure pour la réalisation des Jeux et leur héritage. La lecture du projet de statuts de cette association permet à l'article 3 alinéa 3 (3 Les membres de l'Association ne peuvent être tenus responsables pour les obligations, dettes et autres engagements de l'Association) d'écarter tout risque économique. Aucune disposition pouvant être problématique pour le canton de Fribourg n'a été trouvée dans les statuts.

Si le projet « Sion 2026 » aboutit en septembre 2019, la phase de candidature fera place à une phase d'organisation. C'est dans ce cadre-là que les mécanismes en lien avec un éventuel déficit seront élaborés, par les membres du comité d'organisation et pour les seuls membres du comité d'organisation.

Le CIO précise toutefois que le budget opérationnel des dernières éditions des Jeux Olympiques a été soit excédentaire soit équilibré.

9. Ne serait-il pas plus opportun que le canton investisse dans des infrastructures sportives pour les sportifs amateurs et les sportifs d'élite, qui bénéficient directement à toute la population, plutôt que de financer un projet qui ne durera que deux semaines ?

Ce projet ne dure pas que deux semaines, mais englobe, en plus des compétitions préparatoires, des Jeux olympiques et paralympiques, beaucoup d'aspects de durabilité dont toute une partie s'articule autour du sport pour tous. Il est en effet juste de dire qu'une population qui bouge est une population en meilleure santé. Le Conseil d'Etat soutient de manière générale le développement du sport dans son canton. Le sport figure en bonne place dans le programme gouvernemental et le plan financier de la législature. C'est aussi dans ce sens que le Conseil d'Etat a adopté, le 30 novembre 2015, le concept cantonal du sport édité en février 2016.

Ces dernières années par exemple, un effort particulier a été fait conformément au programme de la législature 2012-2016 (le soutien aux nouvelles infrastructures aquatiques devant rendre possible la natation obligatoire dans les écoles) et au point 4.6 du concept cantonal du sport (soutien spécifique pour les piscines d'une certaine importance afin de promouvoir l'apprentissage de la natation, d'augmenter la sécurité et d'améliorer le bien-être de la population). Une modification de la loi sur le sport (LSport) a été effectuée dans ce sens et l'ordonnance sur le subventionnement des piscines (OPiscines, RSF 464.16) a été adoptée le 25 août 2015. Les montants nécessaires à ce soutien sont inscrits dans le plan financier 2017-2021 et permettront la réalisation d'infrastructures (piscines, patinoire, stade) et le suivi d'autres interventions parlementaires, comme le programme SAF (sports-arts-formation) ou le Campus Lac-Noir. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat inscrit un montant de plus de 30 mios pour les piscines et de 15 mios pour la patinoire de Saint-Léonard.

17 avril 2018